

# Règlement des Sportifolies 2010

COUPE DE BASKET DES JEUNES DE L'AGGLOMERATION ANGERS LOIRE METROPOLE

**(Chaque équipe devra présenter un arbitre lors de son arrivée)**

## Article 1 :

La Coupe de Basket des Jeunes de l'Agglomération Angers Loire Métropole est organisée par l'Anjou-Basket-Club dans le cadre des *Sportifolies*, manifestation créée par Angers Sport Développement.

Elle est placée sous l'égide de la **Fédération Française de Basket-Ball et du Comité de Maine et Loire de Basket-Ball**.

Les tournois sont réservés aux joueurs féminins et masculins licenciés à la Fédération Française de Basket-Ball, nés en 1995, 1996, 1997, 1998 1999 et 2000. Les licences pourront être demandées au cours du tournoi.

Chaque équipe a une **composition personnalisée et limitée à 6 joueurs** inscrits sur la feuille à donner avant le début du tournoi. Elle est **définitive**.

## Article 2 :

### **Tous les matches se jouent en 4 c 4**

Pour tous les matches :

Les paniers de basket seront situés à une hauteur de 3.05 m au-dessus du sol et à 2.60 m pour les poussin(e)s.

Les ballons fournis par les équipes seront :

- N° 5 pour les poussines, poussins, benjamines et benjamins
- N° 6 pour les minimales féminines
- N° 7 pour les minimales masculins

#### **1) Le temps de jeu**

> Matches de qualification, de classement, ¼ et ½ finales :

2 périodes de 6 minutes non décomptées  
mi-temps 1 minute

Les règles des 24 secondes et des 8 secondes seront à l'appréciation des arbitres.

> Finales :

2 périodes de 8 minutes non décomptées  
mi-temps de 2 minutes

Chaque équipe devra être présente 15 minutes avant le début du match et s'échauffera hors du terrain.

2

## 2) *Le temps mort et les changements de joueurs*

>Matches de qualification, de classement, ¼ et ½ finales :

aucun temps mort n'est autorisé

les remplacements sont illimités et s'effectuent à chaque coup de sifflet de l'arbitre (il est nécessaire de passer par la table de marque, le joueur doit se tenir debout près de celle-ci)

>Finales

1 temps mort autorisé par équipe

les remplacements s'effectuent selon les règles officielles

## 3) *Fautes*

élimination du joueur qui a commis 3 fautes

les fautes d'équipes ne sont pas mentionnées

## 4) *Comptage des points*

Les lancers francs sont comptabilisés et doivent être effectués dans un délai de 5 secondes

Pas de tirs à 3 points

## 5) *Système de défense*

La défense de zone est interdite. A la première infraction à cette règle, les arbitres donneront un avertissement au responsable de l'équipe concernée. A la deuxième infraction, l'équipe fautive sera déclarée battue par pénalité.

Le smash est interdit pendant ce tournoi.

## 6) *Le classement*

Le classement dans chaque groupe sera établi à partir du barème suivant :

Match gagné	3 pts
Match nul	2 pts
Match perdu	1 pt
Match perdu par forfait ou par pénalité	0 pt

Une équipe qui ne se présentera pas à l'heure indiquée pour disputer un match, sera déclarée battue par forfait et marquera 0 point (elle ne participera pas à un éventuel pointavérage).

Toute fraude sur l'identité d'un joueur sera sanctionnée, pour l'équipe fautive, par la perte du match par pénalité.

## 7) *En cas d'égalité*

A l'issue des matches de poule, les équipes seront départagées de la façon suivante :

1 : meilleure défense

2 : meilleure attaque

En ¼, ½ et finales :

- prolongation de 3 minutes puis série de 5 lancers francs.

**8) Particularités pour le Tournoi Poussin(e)s**

Les matchs se jouent à 4 contre 4.

Tous les joueurs d'une équipe doivent rentrer sur le terrain au moins une fois par matches.  
(en cas d'infraction à cette règle, l'équipe fautive perdra le match par pénalité)

Règlement conforme à celui du Comité Départemental du Maine et Loire, excepté le temps de jeu et le nombre de fautes personnelles lors des matches.

Il n'y aura pas de finale en catégories poussins et poussines.

**Article 3 :**

---

Afin, de permettre à tous de rivaliser il existe des handicaps selon le niveau de jeu pour les tournois Benjamin(e)s, Minimes masculins et féminins:

Région	Département	+ 10 pts
Région	Série	+ 14 pts
Département	Série	+ 8 pts

**Article 4 :**

---

Une commission du règlement formée par les dirigeants et organisateurs du club de l'Anjou-Basket-Club sera chargée de régler les litiges portant, soit sur l'application du présent règlement, soit sur un cas non prévu par celui-ci. La décision que cette commission serait amenée à prendre sera sans appel.

**Article 5 :**

---

Chaque tournoi est doté de coupes et trophées. Les récompenses resteront la propriété du club les ayant gagnées. Les lots seront distribués exclusivement aux équipes présentes à la fin du tournoi.

**Article 6 :**

---

Le club organisateur ne répond pas des accidents des joueurs qui pourraient survenir au cours du tournoi, ni des vols qui pourraient être commis sur les lieux des tournois (vestiaires, salles, voitures...)

**Article 7 :**

---

Le fait de participer à ce tournoi implique pour les clubs et les participants l'acceptation du présent règlement et les décisions de la commission réglementaire.

***BON TOURNOI***